

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE

Aliénation partielle du chemin rural de la SOLITUDE sur la commune de Châteauneuf-du-Pape.

Par arrêté N°2017/03, en date du 20 janvier 2017, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation partielle du chemin rural de la SOLITUDE sur la commune de Châteauneuf-du-Pape, tel que mentionné dans les plans annexés au dossier d'enquête.

Ce chemin ayant une vocation purement agricole et n'étant pas utilisé par le public, les riverains concernés demandent à la commune sa cession.

Monsieur Guy SEGURET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur Claude AVRIL, Maire de la commune de Châteauneuf-du-Pape.

L'enquête se déroulera en Mairie de Châteauneuf-du-Pape, du lundi 20 février 2017 au lundi 06 mars 2017 (inclus), pour une durée de 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en Mairie, ainsi que sur le site internet de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Châteauneuf-du-Pape  
8, rue Joseph DUCROS  
BP 56  
84232 Châteauneuf-du-Pape

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

**Lundi 20 février 2017 de 10h00 à 12h00**  
**Vendredi 03 mars 2017 de 10h00 à 12h00**  
**Lundi 06 mars 2017 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis au Maire.